



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



46^e CONSEIL DIRECTEUR

57^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., E-U, 26-30 septembre 2005

RÉSOLUTION

CD46.R5

RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'INITIATIVE MONDIALE POUR LA SÉCURITÉ DU SANG ET LE PLAN D'ACTION POUR 2005-2010

LE 46^e CONSEIL DIRECTEUR,

Notant l'importance des transfusions sanguines pour les soins appropriés, la survie et la qualité de vie des patients;

Ayant étudié le rapport d'activité de la Directrice sur l'Initiative pour la sécurité du sang;

Reconnaissant les réalisations dans le dépistage des marqueurs d'agents infectieux dans le sang et la réduction du risque potentiel d'infections transmises par transfusion dans la Région;

Conscient des efforts réalisés par le Secrétariat et les programmes nationaux du sang des États Membres afin d'évaluer conjointement le travail antérieur et de formuler un plan d'action régional en vue d'améliorer la sécurité de la transfusion dans les Amériques d'ici 2010;

Préoccupé du fait que les objectifs fixés par l'Assemblée mondiale de la Santé en 1975 et par les organes directeurs de l'Organisation panaméricaine de la Santé au cours de la décennie écoulée n'ont pas été atteints dans la Région;

Reconnaissant que pour obtenir un approvisionnement suffisant, une qualité du sang adéquate et une sécurité appropriée des transfusions, les approches nationales existantes doivent être révisées et ajustées;

Reconnaissant également que le nombre de donneurs de sang volontaires dans la Région des Amériques reste encore limité;

Accueillant avec satisfaction la résolution WHA58.13 Sécurité du sang : Proposition pour établir une Journée mondiale du don de sang de l'Assemblée mondiale de la Santé; et

Motivé par l'esprit du panaméricanisme, l'équité et les objectifs de développement relatifs à la santé internationalement convenus dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies,

DÉCIDE :

1. D'exhorter les États Membres à :
 - a) analyser les avancées et les défis dans la poursuite de la suffisance, la qualité, la sécurité et l'usage approprié du sang et des produits sanguins dans leurs pays;
 - b) adopter officiellement le Plan d'action régional de sécurité de la transfusion 2006-2010, et d'allouer de manière appropriée et d'utiliser efficacement les ressources pour atteindre leurs objectifs;
 - c) promouvoir la participation des secteurs public et privé, des ministères de l'éducation, du travail et du développement social, et de la société civile dans les activités internationales, nationales et locales entreprises pour exécuter le Plan régional;
 - d) renforcer les services de sang et améliorer leur efficacité tout en favorisant une culture de don du sang volontaire et non rémunérée.
2. De demander à la Directrice de :
 - a) coopérer avec les États Membres au développement de leurs politiques et stratégies nationales du sang et au renforcement des services de sang pour assurer la sécurité de la transfusion;
 - b) promouvoir l'application au niveau local de normes de qualité et de méthodologies éprouvées en vue de l'amélioration de la sécurité des produits sanguins et de la transfusion de sang en utilisant une approche multidisciplinaire;

- c) travailler avec les États Membres pour surveiller le développement des programmes nationaux de sang et la sécurité des transfusions;
- d) faire des rapports périodiques aux organes directeurs sur les progrès de l'exécution du Plan d'action régional pour la sécurité de la transfusion, y compris sur leurs obstacles;
- e) mobiliser les ressources à l'appui du Plan d'action régional pour la sécurité des transfusions de sang.

(Huitième réunion, le 29 septembre 2005)